29.12.2023

RAPPORT ANNUEL

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS



Sommaire

Informations concernant les placements et la gestion	
Rapport d'activité	1
Rapport du commissaire aux comptes	2
Bilan actif	2
Bilan passif	3
Hors-bilan	3
Compte de résultat	3
Règles et méthodes comptables	3
Evolution de l'actif net	3
Compléments d'information	3
Inventaire au 29.12.2023	4

Société de gestion de portefeuille

Dénomination: Eurazeo Investment Manager Forme juridique: Société Anonyme de droit français

Siège social: 117 avenue des Champs Elysées, 75008 Paris

Activité: Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 97123

Gestionnaire financier et administratif par délégation

Dénomination: Allianz Global Investors GmbH

Forme juridique: Société à responsabilité limitée de droit allemand

Siège social: Bockenheimer Landstrasse 42-44, D-60323 Francfort-sur-le-Main, Allemagne

Activité: Société de gestion de portefeuille agréée par la

Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (BaFin),

Marie-Curie-Str. 24-28, D-60439 Francfort-sur-le-Main, Allemagne

Dépositaire et conservateurs

Dénomination: State Street Bank International GmbH – Paris Branch

Forme juridique: Succursale française d'une société à responsabilité limitée de droit allemand

Siège social: Brienner Strasse 59, D-80333 Munich, Allemagne

Activité: Succursale française d'un établissement de crédit qui a été autorisé en juin 1994 par le prédécesseur

de l'Autorité fédérale allemande de supervision financière (BaFin) sous le numéro d'identification

108514, et qui est supervisé directement par la Banque centrale européenne (BCE)

Le dépositaire assure les fonctions de dépositaire, de conservateur des actifs en portefeuille ainsi que de la tenue des registres des parts de l'OPC.

Le dépositaire assure les missions qui lui incombent en application des lois et règlements en vigueur ainsi que celles qui lui ont été contractuellement confiées par la société de gestion. Il assure les fonctions de dépositaire, de conservateurs des actifs en portefeuilles et est en charge, par délégation de l'OPC représenté par la Société de gestion, de la centralisation des ordres de souscriptions et de rachat ainsi que de la tenue de registres des parts de l'OPC; Il s'assure de la régularité des décisions de la société de gestion. Il doit, le cas échéant, prendre toutes mesures conservatoires qu'il juge utiles. En cas de litige avec la société de gestion, il en informe l'Autorité des marchés financiers.

Gestionnaire administratif et comptable par délégation

Dénomination: State Street Bank International GmbH – Paris Branch

Forme juridique: Succursale française d'une société à responsabilité limitée de droit allemand

Siège social: Brienner Strasse 59, D-80333 Munich, Allemagne

Commissaire aux comptes

Dénomination: PricewaterhouseCoopers Audit (PwC)
Siège social: 63 rue de Villiers, 92200 Neuilly sur Seine

Signataire: Monsieur Amaury COUPLEZ

Commercialisateur

Allianz Global Investors et/ou les sociétés du groupe Allianz

Centralisateur par délégation de l'OPC représenté par la Société de gestion

Dénomination: State Street Bank International GmbH – Paris Branch

Forme juridique: Succursale française d'une société à responsabilité limitée de droit allemand

Siège social: Brienner Strasse 59, D-80333 Munich, Allemagne

State Street Bank International GmbH – Paris Branch est en charge de la tenue du passif notamment de la réception des ordres de souscription et rachat.

Informations concernant les placements et la gestion

Affectation des sommes distribuables

Capitalisation

Objectif de gestion

Le FCP a pour objectif de gestion d'optimiser la performance du fonds par une répartition dynamique des investissements qui privilégiera les marchés des actions par rapport aux marchés de taux. Cette diversification, qui s'effectuera principalement par le biais d'OPC, permettra de limiter le risque global du FCP.

Cette répartition pourra évoluer en fonction des anticipations du gérant qui s'efforcera de maintenir une allocation dynamique.

Indicateur de référence

L'OPC est géré activement et de manière discrétionnaire. L'OPC n'est pas géré en référence à un indice.

Stratégie d'investissement

L'éligibilité à la fiscalité « DSK » et « NSK », implique l'investissement de 50 % minimum, directement ou via des OPC, en actions de sociétés ayant leur siège social dans un Etat membre de la Communauté Européenne et à hauteur de 10 % minimum de son actif net sur des titres à risque, dont 5 % minimum sur des titres de sociétés non cotées, parts de FCPR ou de FCPI, actions de sociétés de capital-risque ou de sociétés financières d'innovation, actions de sociétés non cotées, titres négociés sur les marchés réglementés de valeurs de croissance de l'Espace Economique Européen ou compartiments de valeurs de croissance de ces marchés.

Nous pourrons investir jusqu'à 50 % en OPC de classification obligataire ou dans des instruments du marché monétaire et obligataire de notation minimum à l'achat : au minimum BBB, toutefois, nous pourrons intervenir sur des obligations de rating inférieur à l'achat dans la limite de 10 % de l'actif du fonds. Nous pouvons détenir jusqu'à 20 % maximum d'OPC d'obligations à haut rendement et convertibles. Les obligations à haut rendement sont des titres dits « spéculatifs ».

La Société de gestion ne recoure pas de manière exclusive et mécanique aux agences de notation. La sélection des instruments de crédit repose également sur une analyse interne du risque de crédit, la cession ou l'acquisition d'un instrument ne se faisant pas sur le seul critère de la notation des agences de notations.

Dans le cadre de la stratégie actions, nous pourrons investir dans tous types de capitalisations (l'investissement dans les micro capitalisations sera limité à 20 % maximum de l'actif net) ainsi que dans la limite de 20 % maximum de son actif net, directement ou via des OPC en actions de sociétés issues de secteur thématiques (immobilier, ressources naturelles, infrastructure, matières premières).

L'exposition maximum s'apprécie sur les OPC sous-jacents (hors OPC diversifiés) soit par rapport à la classification établie par des sociétés d'analyse de produits d'investissement (telles que Fininfo/Europerformance, Lipper, Morningstar et Standard & Poor's). soit par rapport à leur benchmark/indicateur de référence.

1 - Sélection d'OPC

L'approche de la multigestion consiste à rechercher les OPC par type d'actifs qui montrent leur capacité à générer une surperformance, de manière récurrente, par rapport à leurs pairs.

Le processus de sélection se fonde essentiellement sur la régularité des résultats enregistrés dans le passé, sur la compétence de l'équipe de gérants et sur la stabilité du processus de gestion suivi. Au sein d'un univers composé en moyenne de 10 000 OPC e les meilleurs OPC sont ainsi sélectionnés en évaluant leur potentiel de performance et de stabilité.

Plus de 3 000 OPC sont étudiés par l'équipe de multigestion d'AllianzGI à travers la combinaison d'analyses quantitatives (performance, volatilité, ratios de risque,...) et qualitatives (style de gestion, approche, discipline d'achat/vente, processus de gestion...).

1ère étape: A partir de l'univers de référence, un univers «investissable «est construit par la mise en œuvre de critères de rejet. **2ème étape:** L'analyse quantitative permet d'établir une liste longue des OPC potentiellement.

3ème étape: Elle consiste en une étude approfondie à partir, essentiellement, de critères qualitatifs et de rencontres avec les gérants. La liste courte des OPC investissables est alors définie au terme d'un comité de sélection des OPC.

4ème étape: Le suivi des OPC est assuré de la sorte:

- Suivi de la liste courte: analyse qualitative et quantitative via des outils propriétaires
- Suivi de la liste longue: reportings & classements (bases externes)

Ainsi un OPC est sorti de la sélection dans les cas où:

Sortie de la liste courte: la sortie se fera par le vote des gérants sur la base de présentation/argumentaire. En cas d'unanimité, les OPC passent en Liste Longue. En cas d'absence d'unanimité, les OPC sont placés sous surveillance.

Cas de sortie immédiate d'un OPC (passage en liste longue):

- Changements importants dans la gestion de l'OPC sans avertissement préalable ou tardivement
- Forte dégradation de la qualité des contacts avec le gérant
- Départ du gérant non communiqué
- Problèmes opérationnels récurrents sans information d'AllianzGI

Cas de mise sous surveillance immédiate d'un OPC en liste courte:

- Changements dans l'OPC avec avertissement préalable et complet
- Dégradation de la qualité des contacts avec le gérant
- Répétition des retards dans la communication du reporting

2 - Allocation tactique

Le fonds prendra des positions directionnelles en fonction des anticipations de la société de gestion sur l'orientation des marchés de taux et d'actions. Cette stratégie, principale source de valeur ajoutée du fonds, se traduit par une exposition aux marchés de taux et d'actions plus ou moins importante afin d'optimiser l'allocation du fonds en fonction de l'évolution des marchés concernés.

Une fois l'exposition du fonds (sur les marchés actions et les marchés de taux) optimisée en fonction des conditions de marché (veuillez-vous reporter au paragraphe «articulation des stratégies «pour plus de précision sur ce point), le gérant cherche à maximiser le rendement de chacune des classes d'actifs représentées en ayant recours à la diversification géographique.

3 - Diversification des choix d'investissement

Dans un souci de diversification de ses choix d'investissements, et dans le but de saisir toute opportunité de performance, le gérant de l'OPC pourra investir dans des titres (dont éventuellement ou uniquement des OPC) présentant des opportunités de performance.

Des opportunités d'investissement thématiques potentielles sont définies par les organes de décision internes présentés dans la rubrique «articulation des stratégies». Celles-ci peuvent revêtir la forme de diversification par style de gestion, par taille de capitalisation et/ou par secteur. La grille de notation des marchés secondaires, commune à l'ensemble des équipes de gestion, se décompose, dans ce cas selon la forme suivante: neutre, positif, très positif.

<u>a- Diversification par style de gestion: importante et récurrente</u>

Le gérant de l'OPC est amené régulièrement à investir sur des titres (dont éventuellement ou uniquement des OPC) ayant pour particularité de suivre un style de gestion marqué (rendement, croissance...). L'introduction de ce type de diversification résulte directement de la grille de notation des marchés dits «secondaires «décrite précédemment.

b-Diversification par taille de capitalisation: importante et récurrente

Le gérant de l'OPC est amené régulièrement à investir sur des titres (dont éventuellement ou uniquement des OPC) ayant pour particularité d'être spécialisés sur des tailles d'actifs (grandes valeurs, valeurs moyennes et/ou petites valeurs). L'introduction de ce type de diversification résulte directement de la grille de notation des marchés dits «secondaires «décrite précédemment. c- Diversification sectorielle et thématique:

Le gérant de l'OPC peut être amené à investir sur des titres (dont éventuellement ou uniquement des OPC) d'un ou plusieurs secteurs. L'introduction de ce type de stratégie résulte directement de la grille de notation des marchés dits «secondaires «décrite précédemment. Les zones géographiques d'investissement et le libellé des devises sont précisés à la rubrique «actifs utilisés».

En appliquant sa stratégie d'investissement, la société de gestion prend en compte, dans le cadre de son processus d'audit, tous les risques financiers pertinents, en incluant tous les risques pertinents lies aux thèmes de durabilité qui pourraient avoir un impact négatif important sur le rendement d'un investissement, dans sa décision d'investissement et les évalue de façon continue.

En complément, la société de gestion prend en considération les indicateurs PAI relatifs à la durabilité de la même manière que décrite ci-dessous dans le cadre de leur processus d'investissement. D'avantage de précisions figurent dans la déclaration des principales incidences négatives sur la durabilité de la société de gestion disponible sur le site internet www. allianzglobalinvestors.com.

Les indicateurs PAI sont divers indicateurs destinés à montrer l'impact significatif ou susceptible d'être significatif des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Les indicateurs PAI comprennent, sans s'y limiter, les émissions de gaz à effet de serre, la biodiversité, l'eau, les déchets et les questions sociales et de travail pour les émetteurs privés et, le cas échéant, un indicateur pour les investissements dans des titres d'émetteurs gouvernementaux. Les indicateurs PAI sont utilisés pour mesurer l'impact négatif des émetteurs sur les facteurs de durabilité.

Le fonds ne considère pas les indicateurs PAI « principales incidences négatives », car il n'intègre pas dans ses décisions d'investissement les critères minimum d'exclusion durable.

Le fonds est soumis à un risque en matière de durabilité au sens du règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit «Règlement Disclosure») tel que défini dans le profil de risques du prospectus.

L'OPC applique la politique d'exclusion globale d'Allianz Global Investors pour les titres en direct, dans des domaines tels que les armes controversées, le charbon. Le détail des critères d'exclusion appliqués est disponible sur notre site : https://regulatory.allianzgi.com/ESG/Exclusion_Policy

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Profil de risque

« Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas du marché. »

L'OPC n'offrant pas de garantie, il suit des fluctuations de marché pouvant l'amener à ne pas restituer le capital investi. L'ampleur de ces fluctuations peut être mesurée par un indicateur simple: la volatilité.

La volatilité est un indicateur permettant de quantifier l'amplitude moyenne des performances d'un OPC, à travers l'observation de ses performances passées. Ainsi, et à titre d'exemple, la volatilité d'un portefeuille Monétaire est inférieure à celle d'un portefeuille Obligataire, qui présente lui-même une volatilité inférieure à celle d'un portefeuille Actions.

Cette notion de volatilité reflète le potentiel de performance de l'OPC tant à la hausse qu'à la baisse. Ainsi, plus sa volatilité est importante, plus sa capacité à générer de la performance est élevée, au prix d'un risque de perte également plus élevé.

Cette volatilité peut être décomposée par facteurs de risque. Ces facteurs sont également des sources de valeur ajoutée, sur lesquelles le portefeuille investit dans le but de générer de la performance. Parmi l'ensemble des facteurs de risque/valeur ajoutée qui sont à leur disposition, nos équipes de gestion s'attachent à gérer à tout instant leur budget de risque en privilégiant les sources faisant l'objet de convictions fortes. Les principaux facteurs de risque sur lesquels peut s'exposer le présent OPC sont listés ci-dessous.

Le portefeuille est investi dans des OPC dont les gains comme les risques sont transférés directement à ses porteurs. En plus des risques propres au portefeuille lui-même, les risques listés ci-dessous incluent donc ceux auxquels est exposé le portefeuille à travers les OPC qu'il détient.

Risque lié au marché actions

L'OPC pouvant être investi directement ou indirectement en actions, l'évolution de sa valeur est liée aux évolutions de la valorisation de l'univers d'investissement Actions. Par exemple, si le cours des actions qui entrent dans la composition du portefeuille baisse, la valeur liquidative de la part de l'OPC s'en trouve diminuée.

Risque sectoriel/thématique /géographique

Les marchés Actions constituent un univers très large de valeurs. Au sein de cet univers, le portefeuille peut se concentrer plus ou moins sur un segment particulier du marché, soit en lien avec son univers/indice de référence, le cas échéant, soit en fonction des anticipations de nos équipes de gestion. Ces segments peuvent être liés aux secteurs économiques, aux pays/zones géographiques, à la taille des entreprises, à l'orientation rendement/croissance, etc. Certains segments sont plus volatils que d'autres et génèrent par conséquent plus de volatilité dans les performances du portefeuille, d'autres sont plus défensifs.

Risque de change

L'évolution des taux de change, sur des titres émis en devise étrangère génèrent des variations de valorisation indépendantes des fluctuations propres à chaque titre dans leur devise. Ainsi, un titre dont la valorisation dans sa devise ne changerait pas, serait néanmoins affecté par les variations de cette devise face à l'Euro. Cette notion intervient dans le choix des titres, et lorsque les anticipations sur une devise sont défavorables, elle peut être couverte grâce, entre autres, à des instruments à terme de devise.

Risque lié à l'investissement dans les micro, petites et moyennes capitalisations

les investissements de l'OPC peuvent comprendre des actions de micro, petites et moyennes capitalisations; le volume d'échange de ces titres étant plus réduit, les mouvements de marchés peuvent être plus marqués à la hausse comme à la baisse et peuvent être plus rapides que ceux des grandes capitalisations. La valeur liquidative de l'OPC pourra donc avoir le même comportement.

Risaue de taux

Les fluctuations des instruments obligataires détenus directement (titres vifs) ou indirectement (via des OPC) en portefeuille répondent aux variations de taux d'intérêt. Dans le cas où les taux d'intérêt montent et que la sensibilité du fonds aux variations des taux d'intérêt est positive, la valeur des instruments obligataires qui rentrent dans la composition du portefeuille diminue, et la valeur de la part de l'OPC s'en trouve diminuée. De même, si la sensibilité du fonds est négative et que les taux d'intérêts baissent, la valeur de la part baisse. Nos équipes de gestion peuvent mettre en place des stratégies d'arbitrage de la courbe de taux consistant en un positionnement sur les maturités les plus attractives de la courbe, plutôt que sur l'ensemble de la courbe. Si les anticipations de nos équipes de gestion sur les évolutions de la courbe de taux s'avèrent inexactes, les stratégies d'arbitrage de la courbe de taux peuvent résulter dans une baisse de la valeur liquidative de l'OPC d'autant plus forte.

Risque de crédit

Le portefeuille pouvant être investi, directement ou indirectement, dans des instruments financiers émis par des établissements privés, il est exposé au risque de défaillance de ces émetteurs. Par exemple, si une société ayant émis des obligations rentrant dans la composition du portefeuille fait faillite, ces obligations risquent de ne pas être remboursées, ou pas en totalité. Leur valeur baisse, et la valeur de la part de l'OPC s'en trouve diminuée.

Le fonds est également exposé au risque de crédit dans le cadre de la gestion des garanties financières si la contrepartie des opérations de pension livrée devait faire défaut et que simultanément l'émetteur des garanties reçues déclare un défaut ou une restructuration sur les titres de créances reçues à titre de garanties.

Risque lié aux pays émergents

L'OPC peut investir dans des titres émis par des pays ou des sociétés issus de pays émergents. La volatilité des performances de l'OPC peut être augmentée tant par des facteurs économiques que par d'autres types de perturbations (comme l'évolution de la fiscalité, de la stabilité politique, etc.).

Risque lié à la gestion discrétionnaire

Nos équipes de gestion effectuent des choix d'investissement basés sur leurs anticipations de l'évolution des différents marchés sur lesquels ils interviennent. Si ces anticipations sur les évolutions des différents marchés s'avèrent inexactes, ces stratégies peuvent résulter dans une baisse de la valeur liquidative de l'OPC d'autant plus forte.

Risque lié aux produits hybrides

A mi-chemin entre les obligations et les actions, les obligations convertibles présentent la particularité d'introduire un risque Actions dans un portefeuille obligataire, ainsi qu'une exposition sur la volatilité des Actions. La volatilité des marchés Actions étant supérieure à celle des marchés Obligataires, la détention de ces instruments conduit à une augmentation du risque du portefeuille. Néanmoins, ce risque est atténué, plus ou moins selon les configurations de marché, par la composante obligataire de ces titres hybrides.

Risque lié à l'univers d'investissement «Haut Rendement «

Les titres classés en « haut rendement » sont des titres dits « spéculatifs », présentent un risque accru de défaillance, sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, et ne sont pas toujours suffisamment liquides pour être vendues à tout instant au meilleur prix. La valeur de la part de l'OPC peut donc se trouvée diminuée lorsque la valeur des titres haut rendement en portefeuille baisse.

Risque lié aux taux d'intérêts négatifs

Les liquidités de l'OPC déposées auprès du Dépositaire ou d'autres banques pourraient se voir appliquer, par le dépositaire ou autres banques, des taux d'intérêt négatifs en fonction du développement du marché et notamment de l'évolution de la politique d'intérêt de la Banque Centrale Européenne. Ces taux d'intérêt négatifs pourront alors avoir une incidence défavorable sur la valeur liquidative de l'OPC.

A titre accessoire, l'OPC est également exposé au(x) risque(s):

Risque lié au choix des actions individuelles

Outre l'exposition au marché Actions, et le risque sectoriel, des paris sont effectués au sein d'un même secteur sur des titres en particulier. Ce choix de titre traduit la confiance du gérant sur certaines valeurs ou, au contraire, sa réserve. Le choix de surpondérer ou sous-pondérer certains titres génère de la volatilité dans le portefeuille, fonction de la volatilité de chacun des titres

Impact des produits dérivés

La possibilité pour le portefeuille d'investir dans des produits dérivés (futures, options, swaps, etc...) l'expose à des sources de risques et donc de valeur ajoutée que des titres en direct ne permettent pas d'atteindre. Ainsi, le portefeuille peut s'exposer à des variations de volatilité du marché ou de certains segments du marché. Le portefeuille peut également s'investir sur certains segments de marché ou sur le marché dans sa globalité plus que l'actif ne le permet. Dans le cas d'une surexposition et d'une évolution défavorable du marché, la baisse de la valeur liquidative du fonds serait d'autant plus importante et plus rapide. L'utilisation de produits dérivés permet, sans modifier la composition du portefeuille de titres, de s'exposer de façon accrue sur différents facteurs de risque, selon les anticipations de nos équipes de gestion, et d'accentuer (ou de diminuer) les fluctuations de valorisation.

Risque de liquidité (Risque qu'une position ne puisse pas être liquidée en temps opportun, à un prix raisonnable)

Ce risque s'applique essentiellement aux titres dont le volume de transaction est faible et pour lesquels il est donc plus difficile de trouver à tout instant un acheteur/vendeur à un prix raisonnable. Il apparaît particulièrement lors de souscription/rachats importants par rapport à la taille du portefeuille. Compte tenu de son orientation de gestion et des stratégies d'investissement utilisées, le portefeuille est amené à investir sur ce type de titres peu liquides (actions de petites et moyennes capitalisation et/ou actions non cotées (accessoire), FCPR/ FCPI ainsi que les produits issus de la titrisation), ce qui le conduit à être exposé à ce type de risque.

Ce risque ne s'applique aux garanties financières reçues qu'en cas de défaut de la contrepartie des opérations de gré-à-gré, auquel cas la cession des titres de créances à un prix raisonnable dans un contexte de turbulence des marchés peut se révéler plus difficile.

Risque lié aux produits de titrisation et notamment aux ABS et MBS

Pour ces instruments, le risque de crédit repose principalement sur la qualité des actifs sous-jacents, qui peuvent être de natures diverses (créances bancaires, titres de créances...). Ces instruments résultent de montages complexes pouvant comporter des risques juridiques et des risques spécifiques tenant aux caractéristiques des actifs sous-jacents. La réalisation de ces risques peut entraîner la baisse de la valeur liquidative de l'OPC. Il peut exister pour ces instruments un risque de liquidité provenant du fait qu'on puisse ne pas trouver à tout instant un acheteur/vendeur à un prix raisonnable.

Les risques spécifiques liés aux opérations de financement sur titres et à la gestion des garanties financières sont le risque de liquidité et le risque de crédit.

Risque de durabilité

Certains indices de recherche systématique montrent que les risques de durabilité peuvent se matérialiser comme des risques de pertes extrêmes spécifiques à l'émetteur.

Il s'agit d'un évènement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact financier élevé et entraîner des pertes financières importantes pour le fonds.

Garantie ou protection

Néant

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type

La part C de l'OPC s'adresse à: Tout souscripteur.

La part MC est reservée aux investisseurs souscrivant via des Distributeurs autorisés.

Le profil de risque de l'OPC le destine à être souscrit par des porteurs souhaitant s'exposer au(x):

- Risque lié au marché actions
- Risque de change

Durée minimale de placement recommandée: 4 ans

ALLIANZ MULTI OPPORTUNITES s'adresse aux investisseurs qui suivent un objectif de constitution de capital/de valorisation du capital et qui souhaitent s'exposer de façon plus marquée aux variations des cours, et pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport à court terme. ALLIANZ MULTI OPPORTUNITES s'adresse à des investisseurs qui possèdent des connaissances de base et / ou un peu d'expérience en matière de produits financiers. L'investisseur potentiel pourrait subir des pertes financières et ne vise pas la protection de son capital. Concernant l'évaluation des risques, le fonds est classé dans une certaine catégorie de risques sur une échelle allant de 1 (prudence ; rendements escomptés très faibles à faibles) à 7 (grande tolérance au risque ; rendements escomptés les plus élevés) qui est publiée sur le site Internet https://regulatory.allianzgi.com et qui sera indiquée dans le Document d'information clé pour l'investisseur publié au titre de la Catégorie de Parts / Actions concernée (en fonction de la structure FCP/SICAV).

Pour les particuliers, le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPC dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, vous devez tenir compte de votre richesse/patrimoine personnel, de vos besoins actuels et futurs mais également de votre souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment vos investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPC.

La souscription des Parts du Fonds est permise uniquement aux investisseurs n'ayant pas la qualité de « U.S. Person » telle que cette expression est définie dans la règlementation financière fédérale américaine.

Les Parts n'ont pas été, ni ne seront, enregistrées en vertu du U.S. Securities Act de 1933 (ci-après, « l'Act de 1933 »), ou en vertu de quelque loi applicable dans un Etat américain, et les Parts ne pourront pas être directement ou indirectement cédées, offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique (y compris ses territoires et possessions), au bénéfice de tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (ci-après « U.S. Person », tel que ce terme est défini par la réglementation américaine « Regulation S » dans le cadre de l'Act de 1933 adoptée par l'Autorité américaine de régulation des marchés (« Securities and Exchange Commission » ou « SEC »), sauf si (i) un enregistrement des Parts était effectué ou (ii) une exemption était applicable (avec le consentement préalable de la société de gestion du FCP).

Le FCP n'est pas, et ne sera pas, enregistré(e) en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940. Toute revente ou cession de Parts aux Etats-Unis d'Amérique ou à une « U.S. Person » peut constituer une violation de la loi américaine et requiert le consentement écrit préalable de la société de gestion du FCP). Les personnes désirant acquérir ou souscrire des Parts auront à certifier par écrit qu'elles ne sont pas des « U.S. Persons ».

La société de gestion du FCP a le pouvoir d'imposer des restrictions (i) à la détention de Parts par une « U.S. Person » et ainsi opérer le rachat forcé des Parts détenues, ou (ii) au transfert de Parts à une « U.S. Person ». Ce pouvoir s'étend également à toute personne (a) qui apparaît directement ou indirectement en infraction avec les lois et règlements de tout pays ou toute autorité gouvernementale, ou (b) qui pourrait, de l'avis de la société de gestion du FCP, faire subir un dommage au FCP qu'elle n'aurait autrement ni enduré ni subi.

L'offre de Parts n'a pas été autorisée ou rejetée par la SEC, la commission spécialisée d'un Etat américain ou toute autre autorité régulatrice américaine, pas davantage que lesdites autorités ne se sont prononcées ou n'ont sanctionné les mérites de cette offre, ni l'exactitude ou le caractère adéquat des documents relatifs à cette offre. Toute affirmation en ce sens est contraire à la loi.

Tout Porteur de parts doit informer immédiatement le FCP dans l'hypothèse où il deviendrait une « U.S. Person ». Tout Porteur de parts devenant U.S. Person ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles Parts et il pourra lui être demandé d'aliéner ses Parts à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de « U.S. Person ». La société de gestion du FCP se réserve le droit de procéder au rachat forcé de toute Part détenue directement ou indirectement, par une « U.S. Person », ou si la détention de Parts par quelque personne que ce soit est contraire à la loi ou aux intérêts du FCP.

La définition des « US Person(s) » telle que définie par la Regulation S de la SEC (Part 230 - 17 CFR 230.903) est disponible à l'adresse suivante : http://www.sec.gov/about/laws/secrulesregs.htm

Indications sur le régime fiscal si pertinent

L'OPC pourra être éligible en tant qu'unité de compte dans un contrat d'assurance-vie. L'OPC est éligible aux contrats « DSK » et « NSK ».

L'OPC n'est pas assujetti à l'impôt sur les sociétés cependant les plus ou moins-values seront imposables entre les mains de ses porteurs.

Le régime fiscal applicable à ces plus ou moins-values latentes ou réalisées dépendra des dispositions fiscales applicables à la situation financière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPC; si celui-ci n'est pas sûr de sa situation fiscale, il doit s'adresser à un conseiller ou un professionnel.

Pour plus de détails, le prospectus est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La valeur liquidative ainsi que d'autres informations relatives à l'OPC sont disponibles auprès d'Allianz Global Investors GmbH, Bockenheimer Landstrasse 42-44, D-60323 Francfort sur le Main Allemagne ou à Allianz Global Investors, Succursale Française, 3 Boulevard des Italiens, 75002 Paris ou sur le site internet www.allianzgi.fr.
- Date d'agrément par l'AMF : 6 mars 1998.
- Date de création de l'OPC : 2 avril 1998.

Rapport d'activité

Bilan des marchés financiers :

En 2023, les taux d'inflation globaux ont fortement décéléré mais l'inflation sous-jacente s'est toutefois avérée plus persistante. Les grandes banques centrales ont continué de relever leurs taux essentiellement au cours du premier semestre de l'année, bien qu'elles aient modéré le rythme de relèvement des taux, avant de faire une pause dans leur resserrement monétaire au cours des six derniers mois de 2023. Alors que les responsables monétaires sont restés bellicistes, insistant sur le fait qu'ils maintiendraient le cap jusqu'à ce que la bataille contre l'inflation soit gagnée, les anticipations se sont accrues sur le fait que les taux américains pourraient bientôt être abaissés. En décembre, la Réserve fédérale américaine a révisé sa prévision de baisse de taux de 75 points de base en 2024. Les craintes d'une récession aux États-Unis semblaient exagérées en fin d'année et l'espoir d'une issue « Boucle d'or » pour l'économie américaine (où la croissance n'est "ni trop chaude ni trop froide") s'est faite grandissante, même si l'activité économique en Europe reste au mieux anémique. Le rebond économique de la Chine après l'assouplissement de toutes les restrictions liées à la pandémie a rapidement déçu, la santé du secteur immobilier étant une préoccupation majeure.

L'économie de la zone euro a progressé de 0,1 % aux premier et deuxième trimestres de l'année, mais s'est contractée de 0,1 % au troisième trimestre, les contractions en Allemagne, seul pays de la zone euro en récession, et en France ayant compensé les expansions en Espagne et en Italie. Les premiers indicateurs laissaient présager peu d'amélioration de l'économie au quatrième trimestre. L'indice composite des directeurs d'achat (PMI) de la zone euro a reculé à 47,0 en décembre, l'activité des services restant proche de son plus bas niveau en 32 mois d'octobre, tandis que l'activité dans le secteur manufacturier est restée inchangée à 44,2. Tous ces indicateurs ont fortement baissé au cours de l'année. L'inflation globale de la zone euro a fortement baissé tout au long de l'année, le taux de hausse annuel de l'indice des prix à la consommation tombant à 2,4 % en novembre, contre 9,2 % fin 2022. L'inflation sous-jacente s'est avérée plus tenace, avant de baisser fortement au quatrième trimestre. La Banque centrale européenne (BCE) a relevé ses taux à six reprises, avant de décider de maintenir ses taux inchangés en octobre. Alors que la faiblesse du contexte économique et l'atténuation des pressions sur les prix ont alimenté les attentes selon lesquelles les taux d'intérêt de la zone euro avaient atteint un pic, la BCEa averti qu'il était trop tôt pour crier victoire dans la lutte contre l'inflation et qu'elle devait rester attentive pour s'assurer que l'inflation soit vaincue.

Les actions mondiales ont clôturé l'année en forte hausse, le ralentissement de l'inflation ayant fait naître l'espoir que les taux d'intérêt étaient proches de leur sommet. Leur évolution a été interrompu en 2023 par deux revers notables : le premier, qui a été la crise bancaire de mars, apaisée grâce à une intervention rapide ; la seconde, en octobre, motivée par les craintes que les taux restent plus élevés plus longtemps. Cependant, les actions mondiales ont terminé l'année sur une note positive, novembre étant le mois le plus fort en trois ans, la baisse des anticipations d'inflation ayant stimulé les anticipations selon lesquelles les taux pourraient être réduits tôt en 2024. Anticipations renforcées par les déclarations de la Réserve fédérale américaine inattendue en décembre.

Dans l'ensemble, l'indice MSCI World a enregistré sa meilleure année depuis 2019. Les valeurs axées sur la croissance dans les secteurs technologiques ont enregistré les meilleures performances. Une grande partie du rallye a été tirée par un groupe restreint d'actions (Amazon, Alphabet, Apple, Meta Platforms, Microsoft, NVIDIA et Tesla), surnommé les « Magnificent Seven », qui ont bénéficié de l'intérêt croissant pour l'IA et ses applications. À l'inverse, les valeurs défensives et les valeurs énergétiques ont reculé.

De leur côté, les obligations mondiales ont clôturé une année volatile avec des rendements positifs, bien qu'elles aient été à la traîne par rapport aux actions. Après avoir évolué dans une fourchette relativement étroite au cours du premier semestre de l'année, les rendements obligataires ont fortement augmenté vers la fin de l'été, les espoirs de baisses rapides des taux d'intérêt ayant été anéantis par les déclarations agressives des banques centrales et les craintes que les taux devraient rester élevés plus longtemps. En octobre, le rendement des bons du Trésor américain à 10 ans a dépassé les 5,0 % pour la première fois depuis 2007, tandis que les rendements du Bund allemand à 10 ans ont brièvement touché un sommet de 12 ans de 3,0 %. Mais, avec un ralentissement de l'inflation plus important que prévu, le sentiment s'est fortement inversé en novembre et décembre. Les

rendements des obligations d'État à 10 ans aux États-Unis et en Allemagne ont clôturé l'année autour de 3,9 % et 2,0 %, respectivement.

L'euro et la livre sterling se sont raffermis face au dollar américain : alors que la Réserve fédérale américaine a adopté une position plus accommodante en décembre, la Banque centrale européenne et la Banque d'Angleterre ont continué d'insister sur le fait que la lutte contre l'inflation était loin d'être terminée. Le yen japonais s'est affaibli par rapport aux trois devises, reflétant la poursuite de la politique accommodante de la Banque du Japon, qui a maintenu ses taux d'intérêt à -0,1 %. Les prix du pétrole sont restés sous pression, bien qu'ils aient connu une remontée à la fin de l'été après que l'Opep et d'autres pays producteurs de pétrole ont convenu de réduire leur production. Néanmoins, le brut Brent a clôturé l'année en légère baisse à un peu moins de 80 USD le baril. Dans l'ensemble, les prix du pétrole ont chuté d'environ 10 % par rapport à 2023, marquant la première baisse annuelle depuis 2020. L'or s'est redressé, son premier gain annuel en trois ans, atteignant un niveau record de près de 2 100 USD l'once troy dans les derniers jours de 2023, le conflit entre Israël et le Hamas ayant stimulé la demande de valeurs refuges et pesé sur le dollar américain.

Evolution du profil et faits marquants de gestion :

Dans l'environnement économique 2023 et le contexte de marchés, décrit précédemment, le fonds Allianz Multi Opportunités a connu quatre principales périodes d'évolution.

Sur le premier mois, les marchés actions ont connu une hausse, aussi forte qu'inattendue, dans un contexte d'anticipation de forte récession en Europe comme aux Etats amenant à une forte détente des taux des banques centrales. Malgré un positionnement assez défensif, en ligne avec les anticipations, le fonds est parvenu à accrocher ce rebond de début d'année avec une performance culminant à +6.82% (part C) au 3 février. Les principales opérations ont consisté dans des cessions du fonds CPR Focus Inflation et l'entrée en portefeuille du fonds de taux émergents Jupiter Global EM Sht Dur Bd F EUR Acc.

La seconde période caractérisée par un fort stress bancaire de part et d'autre de l'Atlantique, affectant les valorisations des fonds en portefeuille. L'exposition sur les fonds actions européennes et émergentes a connu des mouvements d'allégement et de repondération, notamment au détriment du fonds Lazard Alpha Euro et au profit du fonds Best Business Models SRI.

Le portefeuille a alors enregistré un recul de performances et profité de la remontée des taux pour prendre position dans le fonds AXAWF Global Infl Bds I Cap EUR.

Enfin, à partir de mai, une longue troisième période avec un rallye sur les grandes capitalisations technologiques, nommées les « 7 Magnifiques » qui ont tiré vers le haut les marchés américains, alors qu'en Europe un mouvement similaire se faisait sentir, avec notamment les valeurs du luxe sur la bourse française.

Le portefeuille investissant dans des fonds respectant des critères ISR au sens de la directive européenne SFDR, articles 8 et 9, et de manière diversifiée sur toutes tailles de capitalisations, avec un biais petites valeurs et fonds de private equity, n'a pas pu se maintenir durant cette phase animée principalement par les grandes valeurs technologiques, des valeurs de matières premières, des valeurs financières de moindre qualité, ainsi que des valeurs de l'armement. Des arbitrages entre fonds actions ont été réalisés, notamment avec des prises de profit sur le fonds actions japonaises Alma Eikoh Japan L-Cap Eq I EUR C au profit du fonds Comgest Growth Japan EUR I Acc.

La dernière phase est celle d'un puissant rebond des marchés d'actions et de baisses de taux, à compter de fin octobre, dont le fonds Allianz Multi Opportunités a largement profité en progressant de près de 9% sur les deux derniers mois.

Finalement, très peu de gérants actifs surperforment sur l'année ce qui pénalise la performance du fonds. De plus, les investissements sur les thématiques (transition énergétique, climatique, mines d'or, etc...) ont été sévèrement impactés par la rapide hausse des taux et la hausse substantielle des coûts de production et d'exploitation.

L'allocation du fonds en cette fin d'année reste favorable aux actifs actions. Dans un contexte de baisse des taux des banques centrales et de poursuite de baisse des pressions inflationnistes, une normalisation des valorisations est attendue avec un effet positif sur le portefeuille alimenté par le rebond des thématiques de long terme, des petites et moyennes valeurs ainsi que du style 'value' qui se trouvent à des niveaux de valorisations historiquement basses.

Sur l'année, le compartiment de Private Equity est resté inchangé et les opérations suivantes ont animé cette partie du portefeuille. Le fonds Idinvest Digital Fund 2 a procédé à sa 6ème distribution et son 29ème appel de tranche en juillet. Le fonds Discovery 4 a réalisé en novembre sa 11ème distribution, de son côté le fonds Ardian Innovation et Croissance a fait sa 16ème distribution en avril. Enfin, le fonds Electranova et le fonds Idinvest Digital 3 ont procédé respectivement à 2 et 3 appels de capital.

Performance:

Au 29 décembre 2023, la valeur liquidative d'ALLIANZ MULTI OPPORTUNITES s'établissait à 349.67 euros, soit une hausse de +6.00% depuis le 31 décembre 2022. La valeur liquidative d'ALLIANZ MULTI OPPORTUNITES part MC s'établissait à 121.94€ soit une performance de +6.42% sur l'année 2023.

La performance du fonds ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Exercice des droits de vote

En tant que délégataire financier, Allianz Global Investors GmbH (pour le compte du fonds) exerce les droits de vote afférents aux titres des principales sociétés européennes détenus par le FIA dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts, conformément à l'article L 533-22 du Code monétaire et financier.

Il peut recevoir à cet effet l'assistance d'Allianz Global Investors GmbH qui utilise le consultant spécialisé ISS pour l'analyse et l'exercice des votes aux assemblées générales des sociétés. La politique de vote dédiée d'Allianz Global Investors est formulée chaque année par le Comité de gouvernement d'entreprise d'Allianz Global Investors et son équipe d'analystes ESG. Elle permet à ISS d'examiner les textes des résolutions et de déterminer la position de la société de gestion. Ces recommandations de vote sont ensuite revues par les équipes ESG d'Allianz Global Investors GmbH avant que le vote ne soit effectivement exécuté.

Le document Principe de droits de vote ainsi que le Rapport d'exercice des droits de vote, rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, conformément aux dispositions du Règlement Général de l'AMF, être consultés soit sur le site internet https://fr.allianzgi.com soit à son siège social, au 3 boulevard des Italiens, dans le 2e arrondissement de Paris.

Clé répartition de la commission de mouvement

Pour chaque transaction effectuée sur les actions, obligations, TCN et OPC une commission forfaitaire, établie en fonction du type d'opération, est prélevée par le dépositaire. Elle couvre, le cas échéant, les frais de courtage des intermédiaires.

Sélection et évaluation des intermédiaires et contreparties

Afin d'obtenir les meilleurs résultats possibles pour ses clients, Allianz Global Investors GmbH, en sa qualité de délégataire financier, se conforme à la réglementation applicable en matière de sélection des intermédiaires (obligation de meilleure sélection) et d'exécution des ordres (obligation de meilleure exécution).

Allianz Global Investors GmbH applique une politique de sélection des intermédiaires, qui définit les critères retenus lors du choix des intermédiaires. Cette politique est disponible sur le site internet d'Allianz Global Investors GmbH https://fr.allianzgi.com ou peut être fournie sur simple demande adressée à son siège social, au 3 boulevard des Italiens, dans le 2e arrondissement de Paris. Allianz Global Investors GmbH sélectionne les intermédiaires qui sont susceptibles d'offrir les meilleurs résultats dans l'exécution des transactions, en fonction du prix et des coûts d'exécution de la transaction; la rapidité de la transaction; la probabilité de l'exécution et du règlement; la taille et la nature de l'ordre ou tout autre critère pertinent. Le Comité de Sélection des Intermédiaires évalue la performance de chaque intermédiaire à une fréquence semestrielle et adapte la liste des intermédiaires sélectionnés en conséquence.

Commission partagée

Conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers et dans le cadre des transactions sur actions effectuées au cours de l'exercice, Allianz Global Investors GmbH, en sa qualité de délégataire financier, a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres notamment au travers de travaux d'analyse financière. Allianz Global Investors GmbH a conclu des accords conformes à cette réglementation avec différents intermédiaires. Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site internet https://fr.allianzgi.com.

Actifs éligibles au Plan d'épargne en actions (PEA)

Néant.

Utilisation d'instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée

Un tableau précisant les instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans le tableau « Autres Informations » dans l'annexe des comptes annuels de l'OPC.

Communication des critères Environnementaux, Sociaux et de qualité de Gouvernance (ESG)

L'OPC ne prend pas simultanément en compte des critères sociaux, environnementaux, et de qualité de gouvernance. Pour plus d'informations concernant les critères ESG, veuillez consulter le site

https://fr.allianzgi.com/fr-fr/notre-groupe/notre-approche-isr-et-esg ou www.idinvest.com.

Reglement europeen sur la taxonomie en lien avec le Reglement sur la publication d'informations en matiere de durabilite:

Les investissements sous-jacents ace produit financier ne prennent pas en compte les criteres de l'Union europeenne en matiere d'activites economiques durables sur le plan environnemental.

Rémunération

Rémunération de la société de gestion

La société de gestion s'est dotée d'une politique de rémunération répondant principalement aux grands principes suivants : la cohérence entre les équipes et au sein de chaque équipe, une logique pluriannuelle, des objectifs liés aux différentes fonctions occupées.

La société de gestion ayant obtenu son agrément AIFM en date du 10 décembre 2013, sa politique de rémunération est également conforme aux principes énoncés par la Directive AIFM.

A cet égard, la Société de Gestion a identifié parmi ses collaborateurs des « preneurs de risques », dont la rémunération variable obéit aux principes fixés par la Directive AIFM, c'est-à-dire n'incite pas à une prise de risques excessive.

La rémunération des collaborateurs d'Idinvest Partners est composée d'une partie fixe et d'une partie variable. Les deux parties sont absolument séparées et la rémunération fixe est suffisamment importante pour rémunérer le collaborateur au regard des obligations de son poste, du niveau de compétence requis, de la responsabilité exercée et de l'expérience acquise.

Le calcul de la partie variable est basé sur deux éléments d'appréciation, quantitatifs et qualitatifs. Les critères quantitatifs sont principalement basés sur 3 indicateurs de performance :

- le résultat net de la société de gestion,
- les performances des Fonds gérés par département,
- les levées de Fonds

Les critères qualitatifs sont basés sur des objectifs individuels fixés lors des Entretiens Annuels d'Evaluation (EAE) et documentés au moyen d'une fiche d'évaluation individuelle.

Un accord de participation est également en place afin d'encourager la contribution des collaborateurs au succès des résultats d'Idinvest Partners.

La partie variable est séparée de la partie fixe. La partie variable ne saurait jamais être garantie, sauf cas exceptionnel et limité à la première année de présence dans la société, contractuellement et dans le respect du droit du travail.

La politique de rémunération vise à assurer une cohérence entre les comportements des collaborateurs qu'elle emploie et leurs objectifs à long terme et notamment, de dissuader la prise de risque excessive de la part d'un collaborateur à titre personnel ou dans le cadre de la gestion d'un fonds en particulier.

Par application des règles préconisées par la profession, l'enveloppe globale de la partie variable pour l'ensemble des collaborateurs est corrélée à la performance globale des fonds gérés ainsi qu'au résultat global de l'exercice concerné de la société de gestion. Ainsi, l'aspect global de cette enveloppe assure une cohérence entre les comportements des professionnels employés par Idinvest Partners et les objectifs à long terme de la société de gestion.

De même, la mesure de performance est pondérée par ce mécanisme d'ajustement intégrant tous les risques courants et futurs pertinents à travers la mesure de la performance globale des fonds gérés.

Il est également rappelé ici que les décisions d'investissement sont prises de manière collégiale et non à la seule initiative d'un seul Partner.

La partie variable pourra être ajustée à la baisse en cas de pertes subies par la société de gestion. Les données chiffrées figurent dans le rapport de gestion de la Société de Gestion et peuvent être communiquées sur demande.

Rémunération du délégataire financier

Chez Allianz Global Investors, votre délégataire financier, nous estimons que des salaires compétitifs, un engagement fort envers les employés et des possibilités de carrières à la fois stimulantes et gratifiantes sont essentiels pour attirer, motiver et fidéliser les collaborateurs les plus talentueux qui s'intéressent au succès à long terme de nos clients et de notre société. Nous nous attachons à les récompenser afin de réaliser notre ambition de devenir un partenaire d'investissement de confiance pour nos clients. Nous reconnaissons l'importance d'une rémunération attractive, qu'il s'agisse du salaire ou d'autres avantages, et récompensons nos employés sur la base de directives claires régulièrement revues en fonction des pratiques du marché et des réglementations locales.

La rémunération financière est principalement composée du salaire de base, qui tient généralement compte des compétences, des responsabilités et de l'expérience propres à chaque fonction, ainsi que d'une rémunération variable annuelle. Cette dernière comprend en général une prime en espèces versée au terme de l'année d'évaluation du collaborateur, ainsi qu'une composante différée pour tous les membres du personnel dont la rémunération variable dépasse un certain seuil. La rémunération est réellement variable, dans le sens où le montant de la rémunération peut être supérieur ou inférieur au montant versé l'année précédente selon les performances réalisées par le collaborateur, l'équipe et la société.

Le niveau de la rémunération versée dépend d'indicateurs de performance quantitatifs et qualitatifs. Les indicateurs quantitatifs sont alignés sur des objectifs mesurables, tandis que les indicateurs qualitatifs prennent en compte les actions reflétant nos valeurs fondamentales, à savoir l'excellence, la passion, l'intégrité et le respect. Font partie de ces critères qualitatifs pour tous les employés une évaluation à 360 degrés.

Pour les professionnels de l'investissement, dont les décisions sont clés dans l'obtention de résultats concrets pour nos clients, les indicateurs quantitatifs tiennent compte du rendement des investissements sur le long terme. Pour les gestionnaires de portefeuille en particulier, l'élément quantitatif intègre l'indice de référence des portefeuilles clients qu'ils gèrent ou l'objectif déclaré des clients en matière de rendement des investissements mesuré sur des périodes d'un an et de trois ans.

Pour les professionnels en contact avec les clients, les objectifs comprennent la satisfaction des clients, mesurée de manière indépendante.

Un autre moyen d'associer les performances individuelles à la création de valeur à long terme pour nos clients et nos actionnaires consiste à différer pendant une période de trois ans une part importante de la rémunération variable annuelle des employés remplissant les conditions requises. Les taux de report augmentent en fonction du montant de la rémunération variable. La moitié du report est liée aux performances de la société et l'autre moitié est investie dans les fonds que nous gérons. En ce qui concerne les professionnels de l'investissement, ils devraient investir dans des fonds qu'ils gèrent et soutiennent, en continuant à aligner leurs intérêts sur ceux de nos clients.

Informations relatives à la rémunération des collaborateurs

Le tableau suivant montre le montant total des rémunérations effectivement versées au cours de l'exercice écoulé aux collaborateurs d'Allianz Global Investors GmbH, subdivisé en parts fixes et variables et réparti en fonction des dirigeants, preneurs de risques, employés exerçant des fonctions de contrôle et collaborateurs qui perçoivent une rémunération totale en vertu de laquelle ils se trouvent au même niveau de rémunération que les dirigeants et preneurs de risques.

Eléments chiffrés de la rémunération sur l'exercice 2023

Toutes les valeurs sont exprimées en EUR Rémunération effectivement versée (cash-flow 2023)

Nombre de collaborateurs 1.503						
		dont Risk Taker	dont Directeurs			dont dotés de revenus identiques
Rémunération fixe	170.425.230	5.479.329	1.052.327	2.230.184	383.313	1.813.505
Rémunération variable	106.522.863	13.791.926	1.192.217	5.567.262	353.388	6.679.060
Rémunération globale	276.948.093	19.271.255	2.244.544	7.797.446	736.701	8.492.565

Les informations relatives à la rémunération des collaborateurs ne comprennent aucune rémunération versée par des gestionnaires externes à leurs collaborateurs. La société de gestion de capitaux ne verse aucune rémunération directe à partir du fonds aux collaborateurs des sociétés d'externalisation.

Fixation de la rémunération

AllianzGI est soumise aux prescriptions du droit de la surveillance qui s'appliquent aux sociétés de gestion de capitaux en ce qui concerne la structure du système de rémunération. La direction générale de la société est régulièrement compétente pour fixer la rémunération des collaborateurs. La rémunération de la direction générale elle-même est fixée par l'associé.

La société a instauré un Comité de rémunération qui assume les tâches prescrites par la loi. Ce Comité de rémunération se compose de deux membres du Conseil de surveillance de la société, qui sont nommés par le Conseil de surveillance et un de ces membres doit être un représentant du personnel.

Le département du personnel a élaboré la politique de rémunération de la société en étroite collaboration avec le département de gestion du risque et celui des affaires juridiques et de la conformité ainsi qu'avec des conseillers externes et en impliquant la direction générale, conformément aux exigences de la Directive sur les OPCVM et de la Directive AIFM. Cette politique de rémunération vaut à la fois pour la société ayant son siège en Allemagne et ses succursales.

Structure de rémunération

Les principales composantes de la rémunération monétaire sont le salaire de base, qui reflète généralement les attributions, les responsabilités et l'expérience requises pour une fonction donnée, et une part variable annuelle.

Le montant de la rémunération variable à payer à l'échelle de la société dépend de la performance de l'entreprise et de la situation de risque de l'entreprise et fluctue donc d'une année sur l'autre. Dans ce cadre, l'attribution de montants spécifiques à certains collaborateurs dépend de leur performance et de celle de leur département pendant la période considérée. La rémunération variable comprend le versement d'une prime annuelle en numéraire après la clôture de l'exercice. Une partie significative de la rémunération variable annuelle des employés pour lesquels cette dernière dépasse une certaine valeur est différée de trois ans.

La part différée augmente parallèlement au montant de la part variable. La moitié du montant différé est liée à la performance de l'entreprise, l'autre moitié est investie dans des fonds gérés par AllianzGI. Les montants finalement versés dépendent du succès de l'activité de l'entreprise ou de la performance des parts de certains fonds d'investissement sur une période de plusieurs années.

En outre, les éléments de rémunération différés peuvent expirer conformément aux conditions du plan.

Évaluation de la performance

Le niveau de rémunération à payer aux collaborateurs est lié à des indicateurs de performance tant quantitatifs que qualitatifs. Pour les gestionnaires de fonds dont les décisions ont un effet significatif sur la réalisation des objectifs d'investissement de nos clients, les indicateurs quantitatifs cherchent à mesurer la durabilité de la performance d'investissement. Notamment dans le cas des gestionnaires de portefeuille, l'élément quantitatif se fonde sur l'indice de référence du portefeuille du client ou le rendement escompté spécifié par le client, mesuré sur une période d'un an et de trois ans.

La satisfaction client, mesurée de manière indépendante, fait également partie des objectifs des collaborateurs en contact direct avec les clients.

La rémunération des collaborateurs exerçant des fonctions de contrôle n'est pas directement liée au succès de l'activité des différents départements sur lesquels les fonctions de contrôle s'exercent.

Preneurs de risques

Les groupes de collaborateurs suivants ont été qualifiés de preneurs de risques : les membres de la direction, preneurs de risques et collaborateurs exerçant des fonctions de contrôle (qui ont été identifiés sur la base des diagrammes d'organisation et profils de poste actuels et ont été évalués sur la base d'une estimation de leur influence sur le profil de risque) ainsi que tous les collaborateurs qui perçoivent une rémunération totale en vertu de laquelle ils se situent au même niveau de rémunération que les membres de la direction et les preneurs de risques, et dont l'activité a un effet significatif sur les profils de risque de la société et des fonds d'investissement que celle-ci gère.

<u>Prévention des risques</u>

AllianzGI dispose d'un reporting exhaustif des risques, qui tient compte tant des risques actuels que des risques futurs dans le cadre de notre activité. Les risques qui dépassent l'appétit pour le risque de l'organisation sont présentés à notre Comité global de rémunération, qui décide le cas échéant d'une adaptation du pool de rémunération global.

Les rémunérations variables individuelles peuvent également être réduites ou complètement annulées en cas de violations de nos directives de conformité ou si des risques trop élevés sont pris pour l'entreprise.

Vérification annuelle et modifications essentielles du système de rémunération

Le Comité de rémunération n'a pas constaté d'irrégularités à l'occasion de sa vérification annuelle du système de rémunération, y compris la vérification des structures de rémunération existantes et la mise en œuvre et le respect des exigences réglementaires. Cette vérification centrale et indépendante a permis en outre de constater que la politique de rémunération a été mise en œuvre selon les prescriptions de rémunération fixées par le Conseil de surveillance. Il n'y a eu en outre aucune modification essentielle de la politique de rémunération au cours de l'exercice écoulé.

Calcul de l'engagement de l'OPC sur les instruments financiers à terme

La méthode de calcul du risque global est celle de la méthode de calcul de l'engagement telle que définie par le règlement général de l'AMF.

Informations sur le montant total du levier

Traitement des actifs non liquides

Pourcentage d'actifs du FIA qui font l'objet d'un traitement spécial du fait de leur nature non liquide : 0%

Gestion de la liquidité

La société de gestion communiquera aux investisseurs, qui en feront la demande, les dispositions prises afin de gérer la liquidité des FIA.

Part éligible à l'abattement des 40%

Néant.

SFTR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la règlementation SFTR.

Rapport du commissaire aux comptes



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 29 décembre 2023

ALLIANZ MULTI OPPORTUNITES

FONDS D'INVESTISSEMENT A VOCATION GENERALE Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion EURAZEO INVESTMENT MANAGER 117, avenue des Champs Elysées 75008 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds d'investissement à vocation générale ALLIANZ MULTI OPPORTUNITES relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds d'investissement à vocation générale à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31/12/2022 à la date d'émission de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe aux comptes annuels relatives à la valorisation de parts d'organismes de placement collectifs représentant 6,79% de l'actif net du fonds, valorisées à la dernière NAV connue.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.



Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

• il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr



- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique Le commissaire aux comptes PricewaterhouseCoopers Audit Amaury Couplez

Bilan actif

	29.12.2023	30.12.2022
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	41 305 953,58	41 847 791,17
Actions et valeurs assimilées	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Organismes de placement collectif	41 305 953,58	41 622 621,17
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres		
pays	38 443 811,58	38 491 037,77
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres		
de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union		
européenne et organismes de titrisations cotés	2 862 142,00	3 131 583,40
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de		
l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	-	225 170,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	225 170,00
Autres opérations	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	284 799,88	281 274,66
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	284 799,88	281 274,66
Comptes financiers	585 569,60	1 291 891,06
Liquidités	585 569,60	1 291 891,06
Total de l'actif	42 176 323,06	43 420 956,89

Bilan passif

	29.12.2023	30.12.2022
Capitaux propres		
Capital	41 314 958,86	43 232 845,56
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	1 152 644,33	263 240,82
Résultat de l'exercice (a, b)	-337 278,23	-348 561,45
Total des capitaux propres	42 130 324,96	43 147 524,93
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	-	225 170,00
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de financiers titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	-	225 170,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	225 170,00
Autres opérations	-	-
Dettes	45 998,10	48 261,96
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	45 998,10	48 261,96
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	42 176 323,06	43 420 956,89

⁽a) Y compris comptes de régularisations

⁽b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors-bilan

	29.12.2023	30.12.2022
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	-	
Autres opérations		
Total Autres opérations	<u>-</u>	
Total Opérations de couverture	<u> </u>	
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
INDICE		
EURO ST50 03/23 VGH3	-	1 892 500,00
Total INDICE	-	1 892 500,00
TAUX		
EURO BTP FUTU 03/23	-	1 633 800,00
Total TAUX	-	1 633 800,00
Total Contrats futures	-	3 526 300,00
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	3 526 300,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	-	
Autres opérations		
Total Autres opérations		
Total Autres opérations	-	3 526 300,00

Compte de résultat

	29.12.2023	30.12.2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	5 331,94	1 652,04
Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Produits sur contrats financiers	-	-
Autres produits financiers	-	-
TOTAL (I)	5 331,94	1 652,04
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Charges sur contrats financiers	-	-
Charges sur dettes financières	-	4 675,15
Autres charges financières	<u> </u>	-
TOTAL (II)	-	4 675,15
Résultat sur opérations financières (I - II)	5 331,94	-3 023,11
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	363 201,82	394 837,27
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	-357 869,88	-397 860,38
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	20 591,65	49 298,93
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)		-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	-337 278,23	-348 561,45

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

REGLES D'EVALUATION DE L'ACTIF

Méthodes d'évaluation

Le calcul de la valeur liquidative est effectué en tenant compte des méthodes d'évaluation précisées ci-dessous.

Instruments financiers et instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé

Titres de capital (Actions et valeurs assimilées)

Les titres qui ont été admis à la négociation sur une Bourse de valeurs ou inclus sur un autre marché organisé sont évalués au dernier cours de négociation disponible.

Titres de créances et instruments du marché monétaire

Les obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé français ou étranger sont évalués sur la base du dernier cours de négociation disponible ou à partir de prix fournis quotidiennement par des contributeurs actifs sur ce marché (par ex. cotations de courtiers).

En l'absence de transactions significatives, une technique d'évaluation appropriée sera appliquée. Elle tiendra compte du taux d'intérêt sans risque dans la devise correspondante et d'une marge représentant les risques liés au titre concerné (par ex. risque de défaillance de l'émetteur) à l'aide d'une approche basée sur des titres identiques ou similaires.

Les titres de créances négociables d'une durée à l'émission supérieure à trois mois mais dont la durée résiduelle est inférieure à trois mois ou d'une durée à l'émission inférieure ou égale à trois mois sont évalués en étalant linéairement sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. En application du principe de prudence, ces évaluations sont corrigées du risque émetteur.

Parts ou actions d'OPC ou fonds d'investissement

Les parts ou actions d'OPC ou de fonds d'investissement négociés sur un marché réglementé sont évaluées sur la base du cours de clôture du jour ou du dernier cours de négociation disponible.

Les parts ou actions d'OPC ou fonds d'investissement sont évaluées sur la base de la dernière valeur liquidative connue. OPC et fonds d'investissement non cotés : les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur liquidative estimée post appels de marge ou distribution, calculée et communiquée par leurs sociétés de gestion. Ces évaluations et leurs justifications sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Les parts d'organismes de placements collectifs représentant 6,79% de l'actif sont évaluées, conformément aux dispositions du prospectus du fonds, sur la base de la dernière NAV connue. Les NAV de ces organismes valorisant sur une base trimestrielle réévaluées en fonction des appels de marge ou des distributions et sont confirmées par les administrateurs des fonds. Ainsi :

• Les parts du fonds FR0011081314 ARDIAN CROISSANCE représentant 0,18% de l'actif net d'ALLIANZ MULTI OPPORTUNITES sont valorisées au 29/12/2023 sur la base de la NAV au 30 septembre 2023.

- Les parts du fonds FR0011613728 IDINVEST DIGITAL FUND II représentant 3,51% de l'actif net d'ALLIANZ MULTI OPPORTUNITES sont valorisées au 29/12/2023 sur la base de la NAV au 30 septembre 2023.
- Les parts du fonds FR0013117058 IDINVEST SMART CITY VENTURE FUND représentant 0,72% de l'actif net d'ALLIANZ MULTI OPPORTUNITES sont valorisées au 29/12/2023 sur la base de la NAV au 30 septembre 2023 réévaluée de l'appel en capital du 2 octobre 2023.
- Les parts du fonds FR0011171206 BIODISCOVERY 4 B représentant 0,64% de l'actif net d'ALLIANZ MULTI OPPORTUNITES sont valorisées au 29/12/2023 sur la base de la NAV au 30 septembre 2023 réévaluée de la distribution du 27 novembre 2023.
- Les parts du fonds FR0013466638 FPCI BIODISCOVERY représentant 0,62% de l'actif net d'ALLIANZ MULTI OPPORTUNITES sont valorisées au 29/12/2023 sur la base de la NAV au 30 septembre 2023 réévaluée de l'appel en capital du 24 novembre 2023.
- Les parts du fonds FR0013265592 IDINVEST DIGITAL FUND III représentant 1,13% de l'actif net d'ALLIANZ MULTI OPPORTUNITES sont valorisées au 29/12/2023 sur la base de la NAV au 30 septembre 2023 réévaluée de l'appel en capital du 20 octobre 2023.

Instruments financiers à terme et dérivés

Les contrats à terme fermes sont valorisés au cours de compensation du jour.

Les contrats à terme conditionnels sont évalués au cours moyen du jour.

Les contrats d'échange de taux d'intérêt, les options et les dérivés de crédit négociés par le biais d'une Chambre de compensation à contrepartie centrale sont évalués à l'aide de prix fournis par la chambre de compensation.

Instruments financiers et instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé

Titres de capital (Actions et valeurs assimilées)

Les titres cotés qui ne sont pas négociés sur une Bourse de valeurs ou les titres non cotés du secteur privé sont évalués à l'aide d'une ou de plusieurs techniques d'évaluation appropriées conformément aux International Private Equity and Venture Capital Valuation Guidelines (IPEV).

<u>Titres de créances et instruments du marché monétaire</u>

Les obligations et valeurs assimilées qui ne sont ni négociées sur un marché réglementé français ou étranger ni inclus sur un autre marché organisé, et pour lesquels aucune autre information sur les prix n'est disponible, sont évalués à l'aide d'une technique d'évaluation de la juste valeur appropriée, en tenant compte de tous les facteurs de risque pertinents de l'émetteur et des autres conditions du marché concerné.

Parts ou actions d'OPC ou fonds d'investissement

Les parts ou actions d'OPC ou fonds d'investissement sont évaluées sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Instruments financiers à terme et dérivés

Tous les contrats dérivés sont garantis en vertu d'accords de garantie avec un appel de marge quotidien.

Contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises

Ces contrats d'échange sont évalués au cours moyen à l'aide d'un modèle d'évaluation approprié tenant compte de la courbe de taux d'intérêt et de devises applicable dans l'hypothèse d'une actualisation traduisant le taux d'intérêt au jour le jour (« OIS discounting »).

Contrats d'échange de dividendes ou de performance

Ces contrats d'échange sont évalués au cours moyen à l'aide d'une technique d'évaluation appropriée conformément aux techniques d'évaluation standard dans l'hypothèse d'une actualisation traduisant le taux d'intérêt au jour le jour (« OIS discounting »).

Opérations à terme de devises

Les créances pour les achats à terme de devises et les dettes pour les ventes à terme de devises sont évaluées au cours du terme du jour de l'évaluation basé sur le taux de référence à 16h00 (heure de Londres) fournit par WM/Reuters.

Dérivés de crédit

Ces dérivés sont évalués à l'aide d'un modèle d'évaluation approprié tenant compte de la courbe des CDS applicable et dans l'hypothèse d'une actualisation traduisant le taux d'intérêt au jour le jour (« OIS discounting »).

Opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres

<u>Prêts de titres</u>

Les créances représentatives des titres prêtés sont évaluées à la valeur de marché des titres concernés, majorée de la rémunération du prêt calculée prorata temporis.

Emprunts de titres

Les titres empruntés, ainsi que les dettes représentatives des titres empruntés, sont évalués à la valeur de marché des titres concernés, majorée, en ce qui concerne la dette, de la rémunération de l'emprunt calculée prorata temporis.

Prises en pension livrée

Les créances représentatives des titres reçus en pension sont évaluées à leur valeur contractuelle majorée de la rémunération à recevoir calculée prorata temporis.

Les prises en pension à taux fixe, non résiliables à tout moment sans coût ni pénalités pour l'OPC, d'une échéance supérieure à trois mois, sont évaluées à la valeur actuelle du contrat.

Mises en pension livrée

Les titres donnés en pension sont évalués à leur valeur de marché et les dettes représentatives des titres donnés en pension sont évaluées à leur valeur contractuelle majorée de la rémunération à payer calculée prorata temporis.

Pour les mises en pension à taux fixe, non résiliables à tout moment sans coût ni pénalités pour l'OPC, d'une échéance supérieure à trois mois, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont évaluées à la valeur actuelle du contrat.

Dépôts et Emprunts

Dépôts à terme

Les dépôts à terme sont évalués à la valeur contractuelle, déterminée en fonction des conditions fixées au contrat.

Emprunts d'espèces

Les emprunts d'espèces sont évalués à la valeur contractuelle, déterminée en fonction des conditions fixées au contrat.

Actifs et passifs en devises

La devise de référence de la comptabilité est l'EURO.

Les actifs et passifs libellés dans une devise différente de la devise de référence comptable sont évalués au cours de change égal au taux de référence du jour à 16h00 (heure de Londres) fournit par WM/Reuters.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'OPC).

METHODES DE COMPTABILISATION

Mode de comptabilisation des produits de dépôts et instruments financiers à revenu fixe: Enregistrement au compte de résultat lors de leur encaissement.

Mode d'enregistrement des frais d'acquisitions et de cessions des instruments financiers: les opérations en portefeuille sont comptabilisées au prix d'acquisition ou de cession frais exclus.

Frais facturés à l'OPC:

A l'exception des frais d'intermédiations, les frais recouvrent tous les frais facturés à l'OPC :

- les frais de gestion financière propres à la société de gestion,
- les frais administratifs externes à la société de gestion,
- les frais indirects maximum (commissions et frais de gestion).

A ces frais, peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPC a dépassé son objectif de performance,
- des commissions de mouvement,
- des frais liés aux opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précisions sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au DICI (le cas échéant) ou au rapport annuel.

Actions C

Frais facturés à l'OPC :	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	1,0600 % TTC taux maximum
Frais indirects maximum (commission et frais de gestion)	Actif net	1,7940 % TTC taux maximum
Commissions de mouvement perçues par le dépositaire	Prélèvement sur chaque Transaction	300 euros TTC maximum
		Voir barème ci-dessous
Commission de surperformance	Actif net	Néant

Actions MC

Frais facturés à l'OPC :	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	0,66 % TTC taux maximum
Frais indirects maximum (commission et frais de gestion)	Actif net	1,7940 % TTC taux maximum
Commissions de mouvement perçues par le dépositaire	Prélèvement sur chaque Transaction	300 euros TTC maximum
		Voir barème ci-dessous
Commission de surperformance	Actif net	Néant

Méthode de calcul des rétrocessions de frais de gestion

Changement intervenu:

Changement à intervenir :

Néant

Néant

Néant

Pour chaque OPC externe détenu, les dotations sur rétrocessions de frais de gestion sont calculées par application à l'encours dudit OPC, du taux conventionnel négocié avec la société de gestion externe. Elles sont enregistrées en diminution des charges à chaque valeur liquidative. Les montants ainsi provisionnés font, le cas échéant, l'objet d'un ajustement en fonction des rétrocessions réellement perçues.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

(Non certifiés par le commissaire aux comptes)
Changement intervenu:
Néant
Changement à intervenir : Néant
rveant
Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application
Néant
Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'evercice

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de part

Evolution de l'actif net

	29.12.2023	30.12.2022
Actif net en début d'exercice	43 147 524,93	61 466 094,23
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPCVM)	2 294 363,45	5 741 592,46
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPCVM)	-5 794 197,56	-12 500 262,15
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	2 264 643,24	2 492 567,88
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-941 115,74	-2 028 727,70
Plus-values réalisées sur contrats financiers	44 063,55	66 160,50
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-144 632,75	-493 554,25
Frais de transaction	-652,77	-1 496,27
Différences de change	-55 580,34	373 644,35
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	1 898 948,83	-11 795 809,89
Différence d'estimation exercice N :	6 743 057,62	4 844 108,79
Différence d'estimation exercice N-1 :	4 844 108,79	16 639 918,68
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	-225 170,00	225 170,00
Différence d'estimation exercice N :	-	225 170,00
Différence d'estimation exercice N-1 :	225 170,00	-
Distribution d'avoirs	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-357 869,88	-397 860,38
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments *	-	6,15
Actif net en fin d'exercice	42 130 324,96	43 147 524,93

^{*} Le contenu de cette ligne fera l'objet d'une explication précise de la part de l'OPC (apports en fusion, versements reçus en garantie en capital et/ou de performance)

Compléments d'information

1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Montant	%
ACTIF		
Obligations et valeurs assimilées		
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	-	-
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	-	-
Autres instruments financiers		
TOTAL Autres instruments financiers	-	-
TOTAL ACTIF	-	-
PASSIF		
Opérations de cession sur instruments financiers		
TOTAL Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
TOTAL PASSIF	-	-
Hors Bilan		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	-	-
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	-	-
TOTAL Hors Bilan	-	-

2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres financiers								
Comptes financiers							585 569,60	1,39
Passif								
Opérations temporaires sur titres financiers								
Comptes financiers								
Hors-bilan								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	< 3 mois	%	[3 mois - 1 an]	%	[1 - 3 ans]	%	[3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
financiers										
Comptes financiers	585 569,60	1,39								
Passif										
Opérations temporaires sur titres										
financiers										
Comptes financiers										
Hors-bilan										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

	Devise 1	%	Devise 2	%	Devise 3	%	Devise N	%
	USD	USD	JPY	JPY	GBP	GBP		
Actif								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC	2 917 379,82	6,92						
Opérations temporaires sur titres financiers								
Créances								
Comptes financiers	39 756,56	0,09	378,79	-	290,59	-		
Passif								
Opérations de cession sur instruments								
financiers								
Opérations temporaires sur titres financiers								
Dettes								
Comptes financiers								
Hors-bilan				-				
Opérations de couverture								
Autres opérations								

5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

	29.12.2023
Créances	
Ventes à règlement différé	254 035,87
Autres créances	30 764,01
Total des créances	284 799,88
Dettes	
Achats à règlement différé	-3 550,25
Frais de gestion	-42 122,85
Autres Dettes	-325,00
Total des dettes	-45 998,10
Total dettes et créances	238 801,78

6. Capitaux propres

	En parts	En montant
C1	Retail - C	
Actions ou parts émises durant l'exercice	5 257,983	1 787 866,90
Actions ou parts rachetées durant l'exercice	-16 046,939	-5 442 755,47

	En parts	En montant
C2	Retail - MC	
Actions ou parts émises durant l'exercice	4 252,874	506 496,55
Actions ou parts rachetées durant l'exercice	-2 943,983	-351 442,09

	En montant
C1 Retail - C	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	_
Montant des commissions de souscription perçues	-
Montant des commissions de rachat perçues	-
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées à des tiers	-
Montant des commissions de souscription rétrocédées à des tiers	-
Montant des commissions de rachat rétrocédées à des tiers	-
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises à l'OPC	-
Montant des commissions de souscription acquises à l'OPC	-
Montant des commissions de rachat acquises à l'OPC	-

E	n montant
C2 Retail - MC	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	-
Montant des commissions de souscription perçues	-
Montant des commissions de rachat perçues	-
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées à des tiers	-
Montant des commissions de souscription rétrocédées à des tiers	-
Montant des commissions de rachat rétrocédées à des tiers	_
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises à l'OPC	-
Montant des commissions de souscription acquises à l'OPC	_
Montant des commissions de rachat acquises à l'OPC	-

7. Frais de gestion

	29.12.2023
C1 Retail - C	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,05
Frais de gestion fixes	438 999,96
Pourcentage de frais de gestion variables	-
Frais de gestion variables	-
Rétrocessions des frais de gestion	82 181,60

C2 Retail - MC

Pourcentage de frais de gestion fixes	0,66
Frais de gestion fixes	9 102,47
Pourcentage de frais de gestion variables	-
Frais de gestion variables	-
Rétrocessions des frais de gestion	2 719,01

8. Engagements reçus et donnés	
8.1. description des garanties reçues par l'OPC avec mention des garanties de capital	néant
8.2. description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant
9. Autres informations	
9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
	29.12.2023
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	
9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie	29.12.2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	
9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) financiers (SICAV) et OPC gérés par ces entités	ou aux gestionnaires
Actions	29.12.2023
Obligations TCN	- _
	0.412.520.07
OPC Instruments financiers à terme	9 412 529,87
	0.412.520.07
Total des titres du groupe	9 412 529,87

10. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (En devise de comptabilité de l'OPC)

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Part	Montant	Montant	Crédits d'impôt	Crédit d'impôt
		total	unitaire	totaux	unitaire
Total acomptes		0,00	0,00	0,00	0,00
Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat			29.12.2023		30.12.2022
Sommes restant à affecter					
Report à nouveau			-		-
Résultat			-337 278,23		-348 561,45
<u>Total</u>			-337 278,23		-348 561,45
Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat			29.12.2023		30.12.2022
C1 Retail - C Affectation					
Distribution					
			-		
Report à nouveau de l'exercice			-331 304,49		-343 579,22
Capitalisation			-331 304,49		-343 579,22
Total Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution			-331 304,49		-343 37 9,22
·					
Nombre d'actions ou parts Distribution unitaire			-		-
			<u> </u>		-
Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat			<u> </u>		
C2 Retail - MC					
Affectation					
Distribution			-		-
Report à nouveau de l'exercice			-		-
Capitalisation			-5 973,74		-4 982,23
Total			-5 973,74		-4 982,23
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution					
Nombre d'actions ou parts			-		-
Distribution unitaire			-		-
Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat			-		-

11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (En devise de comptabilité de l'OPC)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Part Montant total	Montant Unitaire
Total acomptes	0,00	0,00
Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (6)	29.12.2023	30.12.2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 152 644,33	263 240,82
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	1 152 644,33	263 240,82
(6) A compléter quelle que soit la politique de distribution de l'OPC		
	29.12.2023	30.12.2022
C1 Retail - C		
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	1 115 116,81	255 610,62
Total	1 115 116,81	255 610,62
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		_
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	
C2 Retail - MC		
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	37 527,52	7 630,20
Total	37 527,52	7 630,20
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

Date de création du Fonds: 02.04.1998

Date	Part	Actif net	Nombre d'actions ou parts	Valeur liquidative unitaire €	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) €	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) €	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisation unitaire €
31.12.2019	C1	55 740 635,74	170 037,544	327,81				8,79
31.12.2020	C1	57 498 555,51	161 682,110	355,62				11,95
	C2	86 146,55	692 620,00	124,37				3,56
31.12.2021	C1	61 100 077,10	148 753,481	410,74				45,58
	C2	366 017,13	2 537,854	144,22				16,52
30.12.2022	C1	42 006 585,64	127 336,164	329,88				-0,69
	C2	1 140 939,29	9 811,316	116,28				0,27
29.12.2023	C1	40 754 123,75	116 547,208	349,67				6,72
	C2	1 376 201,21	11 120,207	123,75				2,84

A compter de l'exercice clos le 31/12/12, la capitalisation unitaire sur sommes distribuables est composée de la capitalisation unitaire sur résultat et de capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes réalisées.

Inventaire au 29.12.2023

Titres	Devise	Quantité au Nominal	Valeur actuelle (EUR)	% Actif Net
Titres d'OPC				
FCPR destines a des professionnels ou des non professionnels et equivalents d'autr	res Etats			
membres de l'UE				
FRANCE				
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT AXA INNOVATION CROISSANCE FCPR	EUR	11 200	76 944,00	0,18
BIODISCOVERY 4 A FPCI	EUR	80,00	-	-
BIODISCOVERY 4 B FPCI	EUR	80,00	270 171,20	0,64
ELECTRANOVA CAPITAL 2 A FPCI	EUR	5 500	302 060,00	0,72
FPCI BIODISCOVERY VI POUR 500	EUR	70,00	259 993,30	0,62
IDINVEST DIGITAL FD III MUTUAL FUND	EUR	50,00	474 793,50	1,13
IDINVEST PARTNERS MUTUAL FUND	EUR	11 000	1 478 180,00	3,50
			2 862 142,00	6,79
OPCVM et equivalents d'autres Etats membres de l'UE				
ALLEMAGNE				
S4A US LONG	USD	88,00	859 744,82	2,04
			859 744,82	2,04
FRANCE				
ALLIANZ ACTIONS EURO PME ETI	EUR	1 400	2 483 348,00	5,89
ALLIANZ VALEURS DURABLES SICAV	EUR	1 490	2 100 646,70	4,99
SICAV AMPLEGEST AMPLEGEST PR	EUR	26 000	2 614 820,00	6,21
MONTPENSIER BEST BUSINESS MODE	EUR	4 550	1 898 487,50	4,51
NATIXIS INVESTMENT MANAGERS IN	EUR	50 500	2 247 250,00	5,33
IMMOBILIER 21	EUR	58,00	880 335,60	2,09
LAZARD ALPHA EURO SRI	EUR	5 350	3 330 535,50	7,90
LAZARD CAPITAL FI SRI	EUR	51,00	643 341,54	1,53
			16 198 764,84	38,45
IRLANDE				
BROWN ADVISORY US SUSTAINABLE	EUR	98 000	1 246 560,00	2,96
COMGEST GROWTH PLC COMGEST G	EUR	202 000	2 290 680,00	5,43
REGNAN UMBRELLA FUND ICAV REGN	EUR	840 000	845 880,00	2,01
			4 383 120,00	10,40
LUXEMBOURG				
ALLIANZ GLOBAL INVESTORS FUND	EUR	450,00	544 810,50	1,29
ALLIANZ ASIAN SMALL CAP EQUITY	EUR	727,00	847 689,27	2,01
ALLIANZ GLOBAL METALS AND MINI	EUR	600,00	458 880,00	1,09
ALLIANZ GLOBAL INVESTORS FUND	EUR	1 770	2 551 101,00	6,06
ALLIANZ THEMATICA	EUR	320,00	426 054,40	1,01
ALMA CAPITAL INVESTMENT FUNDS	EUR	7 500	1 326 300,00	3,15
AMUNDI FUNDS EUROPEAN EQUITY	EUR	2 000	2 589 900,00	6,15
AXA WORLD FUNDS GLOBAL INFLA	EUR	3 600	536 688,00	1,27
BAKERSTEEL GLOBAL FUNDS SICAV	EUR	6 700	1 217 256,00	2,89
BNP PARIBAS FUNDS DISRUPTIVE T	EUR	1 900	391 609,00	0,93
JANUS HENDERSON HORIZON PAN EU	EUR	33 500	2 121 555,00	5,04
AND THE REPORT HOMEON I AND EO	LOIX	33 300	2 121 333,00	3,04

Titres	Devise	Quantité au Nominal	Valeur actuelle (EUR)	% Actif Net
ROBECO CAPITAL GROWTH FUNDS	EUR	1 350	562 896,00	1,34
SCHRODER ISF GLOBAL CITIES	EUR	2 500	416 218,75	0,99
JUPITER GLOBAL FUND JUPITER	EUR	9 100	953 589,00	2,26
BL AMERICAN SMALL MID CAP	USD	650,00	1 385 385,87	3,28
UBAM POSITIVE IMPACT EMERGIN	USD	5 000	672 249,13	1,60
			17 002 181,92	40.36

Allianz Global Investors GmbH, Succursale française 3, Boulevard des Italiens 75002 Paris, France

Téléphone: +33 (0) 1 73 05 73 05 https://fr.allianzgi.com